ART. 5 N° CL509

ASSEMBLÉE NATIONALE

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

AMENDEMENT

N º CL509

présenté par

M. Michel-Kleisbauer, Mme Poueyto, Mme Muschotti, M. Matras, M. Baudu, M. Laqhila, M. Gassilloud, Mme Deprez-Audebert, Mme Mirallès, M. Corceiro, Mme Valérie Petit, M. Causse, M. Damaisin, M. Maillard, Mme Zannier, M. Daniel et M. Cabaré

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.